

**Syndicat Mixte de la Vallée de Chevreuse**

Chemin Départemental 118  
91978 COURTABOEUF  
Tél : 01 64 53 30 00  
Contact : Nathalie BRUNEAU, Directrice générale des services

**MISSION CONFIEE**

- Assistance pour le réexamen des conditions d'autorisation ICPE de l'UVE du SIOM

**MONTANT DE LA MISSION**

- 25 k€ HT

**PARTENAIRES**

- EODD (rapport de base)



**CARACTERISTIQUES DU PROJET**

Le Syndicat mixte d'Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) collecte, traite et valorise les déchets ménagers d'environ 205 000 habitants, répartis sur l'Essonne et les Yvelines.

Le Syndicat est propriétaire de l'unité de valorisation énergétique (UVE) située sur le site de Villejust, qui est concernée par la directive IED sous la rubrique « 3520 – Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération ou de coïncinération de déchets non dangereux. »

Le document de référence relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) portant sur le secteur de l'incinération des déchets (BREF WI) a été révisé par la Commission Européenne, dont la décision établissant ses conclusions a été publiée au JOUE le 03 décembre 2019. Cette publication déclenche le réexamen des prescriptions de l'Arrêté d'Autorisation d'Exploiter (AAE).

En tant que titulaire de l'AAE de l'UVE, le SIOM dispose de quatre ans pour mettre en conformité son UVE aux nouvelles normes européennes. En première étape, le Syndicat est tenu de soumettre à la Préfecture un dossier de réexamen et un rapport de base au plus tard le 3 décembre 2020.

**NOS MISSIONS**

L'objectif de cette mission est d'élaborer pour l'UVE du SIOM :

- Un dossier de réexamen
- Un rapport de base

*Focus :*

*L'expertise technique de SAGE ENGINEERING est un réel atout dans le processus de mise en conformité de l'UVE du SIOM aux nouvelles réglementations issues du BREF Incinération.*

**FICHE REFERENCE n° 5024**